



## **Mise à jour du diagnostic socio-économiques de l'étude de 2015 « politique sociale de l'eau de Martinique »**

---

Mai 2022



# SOMMAIRE

<b>LISTE DES ACRONYMES .....</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES .....</b>	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>2. DIAGNOSTIC ACTUALISE DE LA MARTINIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>2.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>2.2 LA PAUVRETE MONETAIRE EN MARTINIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2.1 Trois constats .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2.2 Pistes de facteurs explicatifs .....</b>	<b>8</b>
<b>2.3 EVOLUTION DE LA PAUVRETE EN EAU EN MARTINIQUE .....</b>	<b>10</b>
<b>2.3.1 La tarification de l'eau.....</b>	<b>10</b>
<b>2.3.2 Les ménages « pauvres en eau ».....</b>	<b>12</b>
<b>2.4 ENSEIGNEMENTS DE L'ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC .....</b>	<b>14</b>
<b>3. LA POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU EN MARTINIQUE.....</b>	<b>15</b>
<b>3.1 RAPPEL DES DISPOSITIFS PROPOSES DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE 2015 .....</b>	<b>15</b>
<b>3.2 ETAT DES LIEUX DES INITIATIVES ENGAGEES DEPUIS 2015 .....</b>	<b>16</b>
<b>3.2.1 Le Fond de solidarité pour le logement (FSL).....</b>	<b>17</b>
<b>3.2.2 Les aides de la CAF et des CCAS.....</b>	<b>17</b>
<b>3.2.3 Les aides versées par la SME .....</b>	<b>18</b>
<b>3.2.4 Les aides versées par ODYSSI.....</b>	<b>19</b>
<b>3.2.5 Les dispositifs proposés par les 3 EPCI.....</b>	<b>20</b>
<b>3.2.5.1 LA CAESM .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>3.2.5.2 LA CACEM .....</b>	<b>20</b>
<b>3.2.5.3 La CAPNM .....</b>	<b>20</b>
<b>3.2.6 Synthèse et enseignements .....</b>	<b>21</b>
<b>3.3 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>23</b>
<i>Annexe 1 – Revenu disponible par décile et par taille de ménage .....</i>	<b>24</b>

## Liste des acronymes

AC	Assainissement collectif
AEP	Alimentation en eau potable
BIT	Bureau international du travail
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
CNDSSTI	Caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants
CTM	Collectivité Territoriale de la Martinique
DEB	Direction de l'Eau et de la Biodiversité
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DRESS	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
SCNA	Syndicat Centre Nord Atlantique
SICSM	Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
SME	Société Martiniquaise des Eaux
SPL	Société Publique Locale
UC	Unité de consommation

## Liste des tableaux et figures

Tableau 1 – Population municipale et taux d'accroissement annuel entre 2013 et 2018 .....	4
Tableau 2 – Evolution du nombre de logements sociaux sur le territoire martiniquais entre 2015 et 2019 .....	4
Tableau 3 – Comparaison hexagone / Martinique des principaux indicateurs de pauvreté .....	5
Tableau 4 – Comparaison 2016-2018 des principaux indicateurs de pauvreté de la Martinique (INSEE) .....	6
Tableau 5 – Nombre de ménages pauvres selon la taille du ménage et par EPCI (source : IREEDD, d'après Filosofi, INSEE).....	7
<i>Tableau 6 – Comparaison du taux de chômage entre l'hexagone et la Martinique .....</i>	8
Tableau 7 – Comparaison de la répartition des inactifs et des actifs entre l'hexagone et la Martinique .....	8
Tableau 8 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018 .....	9
Tableau 9 – Comparaison Martinique / hexagone des allocataires de minimas sociaux .....	9
<i>Tableau 10 – Nombre de foyers allocataires du RSA par EPCI .....</i>	10
<i>Tableau 11 – Comparaison Martinique / hexagone des bénéficiaires de la CMU en 2015 .....</i>	10
<i>Tableau 12 – Comparaison des factures moyenne Martinique - hexagone .....</i>	11
<i>Tableau 13 – Nombre de ménages « pauvres en eau » par EPCI et par taille de ménage .....</i>	12
Figure 1 – Population et évolution annuelle par commune entre 2013 et 2018 (en %) .....	3
Figure 2 : Répartition des logements sociaux par EPCI .....	4
Figure 3 – Cartographie de la densité de logement sociaux par commune.....	5
Figure 4 – Répartition des ménages pauvres en Martinique par taille de ménage .....	7
Figure 5 – Répartition géographique des ménages pauvres en Martinique.....	7
Figure 6 – Coûts des services publics d'eau potable et d'assainissement en Martinique au 1 <sup>er</sup> janvier 2011.....	11
Figure 7 – Nombre de ménages « pauvres en eau » par EPCI et par taille de ménages .....	13
Figure 8 : Schéma des dispositifs de la politique sociale retenus en 2015 .....	15
Figure 9 : Répartition du coût total de la politique sociale par EPCI.....	16
Figure 10 : Bilan des dispositifs mis en œuvre.....	21

## 1. Introduction

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 a permis de reconnaître le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiques acceptables pour tous. Néanmoins, dans les faits, ce droit n'est pas garanti pour les ménages modestes.

Afin de contourner cette difficulté, la Loi « Brottes », promulguée le 15 avril 2013, a offert une opportunité concrète aux collectivités d'explorer de nouveaux dispositifs permettant de faciliter l'accès aux usagers les plus précaires aux services d'eau et d'assainissement dans des conditions acceptables d'un point de vue économique et social.

La période d'expérimentation s'est achevée le 15 avril 2021, 8 ans après son lancement. Les retours d'expériences ont conduit le ministère de la Transition écologique à développer une boîte à outils des politiques sociales de l'eau de telle sorte à favoriser l'accompagnement des collectivités dans la politique qui sera la plus adaptée à leur territoire<sup>1</sup>.

Une cinquantaine de collectivités se sont engagées dans ce dispositif expérimental, dont les quatre regroupements de communes de la Martinique, aujourd'hui regroupé en trois EPCI.

Les enjeux en termes d'accès aux services d'eau en Martinique sont d'autant plus prégnants que la population de l'île est confrontée à un "**effet ciseau**", caractérisé par une forte précarité monétaire et des tarifs de services parmi les plus élevés de France. Cette situation conduit à une précarité en eau, caractérisée par un poids de la facture d'eau difficilement soutenable pour les ménages les plus pauvres, et pouvant se traduire par des retards de paiement voire des situations d'endettement.

L'étude de 2015 avait permis de faire émerger une **politique sociale de l'eau inclusive** en définissant de façon participative 5 dispositifs combinant des mesures préventives, des mesures curatives et des mesures d'accompagnement et de sensibilisation des abonnés en difficulté. Chaque dispositif a ainsi été dimensionné techniquement et financièrement, sur la base d'un objectif réaliste en termes de réduction du taux de pauvreté en eau. L'objectif retenu pour le dimensionnement est celui d'une réduction de moitié de la pauvreté en eau sur une période de 5 ans, correspondant à une action auprès de 35 000 ménages pauvres en eau.

L'objectif de la présente étude est **d'apprécier l'évolution du niveau de pauvreté en eau d'après les indicateurs de l'étude de 2015**, et de dresser un bilan des dispositifs d'ores-et-déjà engagés sur le territoire, en évaluant leur efficacité et les suites à donner.

Le présent rapport est structuré en 2 parties :

- **Une actualisation du diagnostic** à l'échelle de la Martinique, notamment le recalcul du taux de pauvreté en eau ;
- Un **état des lieux des politiques sociales en place en Martinique** et les **perspectives** de cette politique publique dans le contexte local viennent compléter cette note technique.

---

<sup>1</sup> Rapport d'analyse de l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau. (DEB, DGCL, 2019).

## 2. Diagnostic actualisé de la Martinique

La caractérisation socio-économique des ménages martiniquais permet de contextualiser et mieux appréhender les questions de pauvreté monétaire et de pauvreté en eau. Cette section actualise les indicateurs socio-économiques et démographiques utilisés lors de l'étude de 2015, et notamment :

- Le taux de croissance démographique
- L'évolution du parc de logements sociaux
- Le taux de pauvreté monétaire, par taille de ménages
- Les facteurs explicatifs des évolutions observées, et notamment l'évolution du taux de chômage, du taux de population couverte par le RSA et l'évolution de contrats partiels.

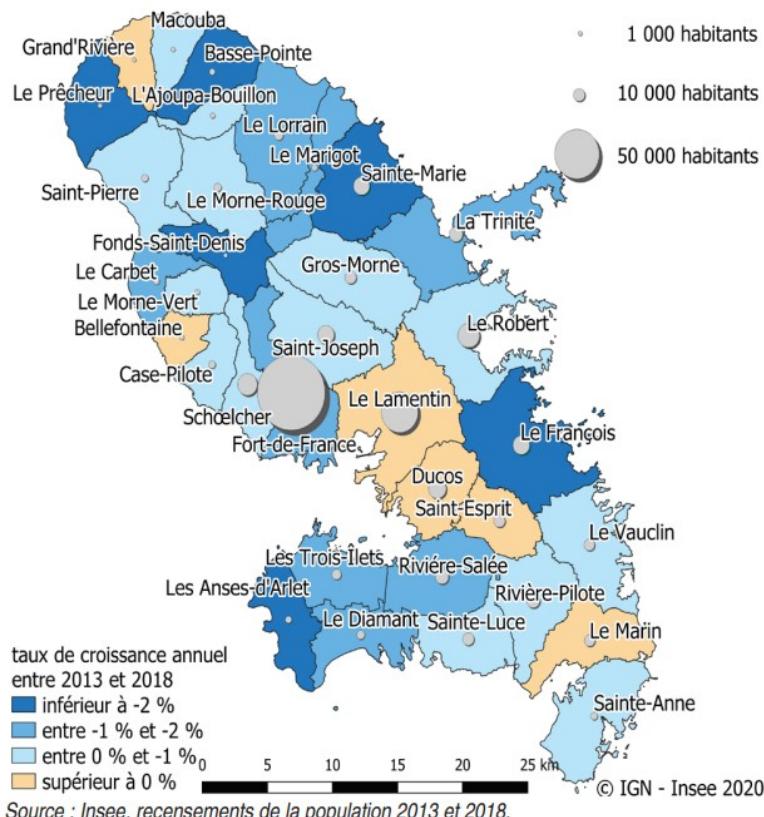
### 2.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE

#### 1. Une population en déclin

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la population de la Martinique est estimée à 359 820 habitants, répartis sur 1128 km<sup>2</sup>. La Communauté d'Agglomération du Centre Martinique concentre 42% des habitants et regroupe les deux communes les plus peuplées : Fort-de-France et Le Lamentin.

Entre 2012 et 2020, la population de l'île de la Martinique a diminué de 7,3%. Les départs d'habitants de Martinique, plus nombreux que les arrivées, sont à l'origine de ce constat. Ces départs concernent en grande partie les jeunes. La figure ci-dessous présente le taux de croissance moyen annuel entre 2013 et 2018 par commune.

Figure 1 – Population et évolution annuelle par commune entre 2013 et 2018 (en %)



Source : Insee, recensements de la population 2013 et 2018.

La majorité des communes de l'île enregistre des taux de croissance annuels négatifs. Six communes (Le Lamentin, Ducas, Saint-Esprit, Le Marin, Grand'Rivière et Bellefontaine) enregistrent une croissance démographique. Néanmoins, le taux d'évolution annuel moyen à l'échelle des EPCI reste négatif. Le tableau ci-dessus présente ces résultats.

Tableau 1 – Population municipale et taux d'accroissement annuel entre 2013 et 2018

	Population municipale		Evolution 2012-2018	
	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2012	en nombre d'habitants	en %
<b>Martinique</b>	<b>368 783</b>	<b>388 364</b>	<b>-19 581</b>	<b>-0,9%</b>
CA du Pays Nord Martinique - CAPNM	99 009	105 978	-6 969	-1,1%
CA de l'Espace Sud de la Martinique – CAESM	115 068	120 268	-5 200	-0,7%
CA du Centre de la Martinique - CACEM	154 706	162 118	-7 412	-0,8%

Source : IREEDD, d'après des données de l'INSEE

CAP Nord Martinique présente en moyenne la plus forte baisse en termes de population sur la période 2012-2018.

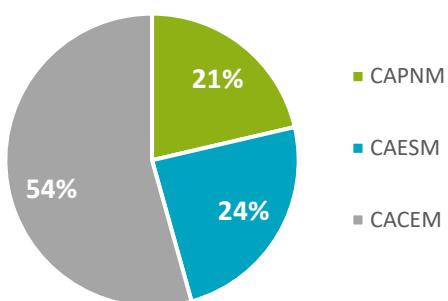
## 2. Une augmentation du parc de logements sociaux

En 2019, on recense 33 198 logements sociaux sur le territoire martiniquais soit 10,6% de plus qu'en 2015 où l'on en dénombrait 30 028.

Tableau 2 – Evolution du nombre de logements sociaux sur le territoire martiniquais entre 2015 et 2019

	Nombre de logements sociaux		Evolution 2015-2019	
	2015	2019	En nombre de logements	en %
<b>Martinique</b>	<b>30 028</b>	<b>33 198</b>	<b>+3 170</b>	<b>+10,6%</b>
CA du Pays Nord Martinique - CAPNM	6 172	7 091	+919	+14,9%
CA de l'Espace Sud de la Martinique – CAESM	7 684	8 064	+380	+4,9%
CA du Centre de la Martinique - CACEM	16 172	18 043	+1 871	+11,6%

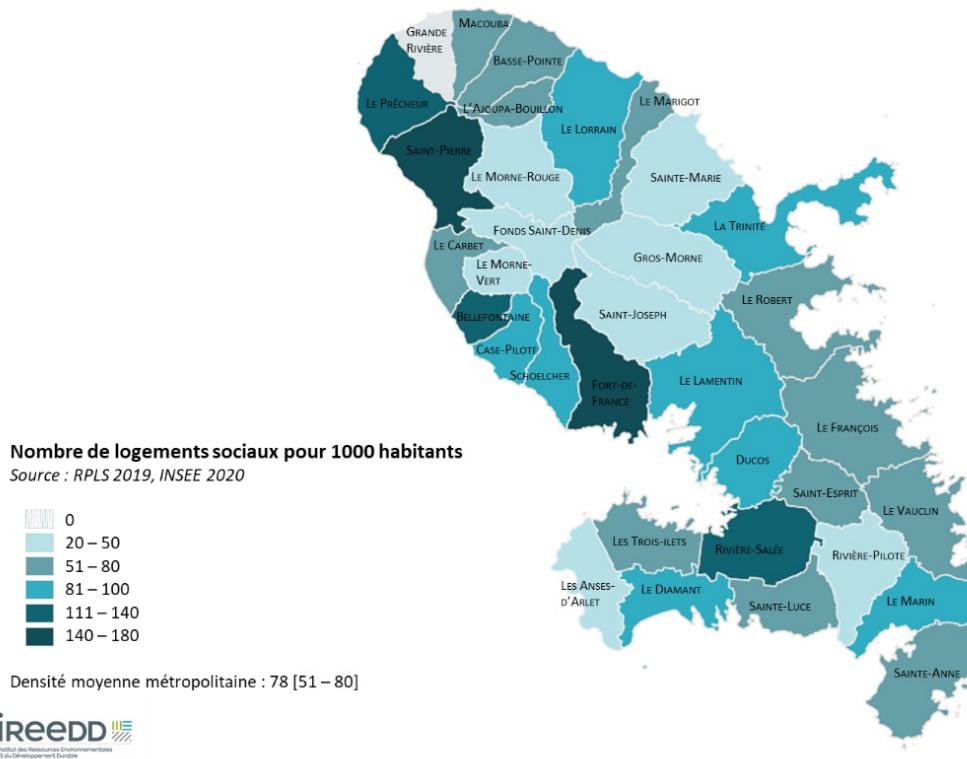
Figure 2 : Répartition des logements sociaux par EPCI



Ces logements sociaux se concentrent à 54% sur le territoire de la CACEM suivi par Espace Sud (24%) et Cap Nord (21%).

A ce titre, la densité de logement sociaux pour 1 000 habitants est plus importante à Fort-de-France et à Saint-Pierre (cf. figure 2). Cette même densité **est deux fois plus importante dans ces communes** comparées à la densité moyenne de l'hexagone, où l'on recense en moyenne 78 logements sociaux pour 1 000 habitants.

Figure 3 – Cartographie de la densité de logement sociaux par commune



## 2.2 LA PAUVRETÉ MONETAIRE EN MARTINIQUE

### 2.2.1 TROIS CONSTATS

#### 3. Une pauvreté monétaire supérieure à la moyenne hexagonale...

Un individu est en situation de précarité monétaire lorsque **son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté**. Le niveau de vie des ménages se mesure par le revenu disponible par unité de consommation-UC- (*cf. Encadré 1 page 6*).

En 2012, l'INSEE ne fournissait pas d'estimation sur les revenus disponibles pour les départements d'Outre-mer. Nous avions procédé à une estimation des revenus disponibles pour toutes les communes de la Martinique. Depuis 2016, l'INSEE élargit le champ de ses travaux puisque ces données sont désormais publiées.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de pauvreté de la Martinique comparés à ceux de la moyenne hexagonale.

Tableau 3 – Comparaison hexagone / Martinique des principaux indicateurs de pauvreté

	Martinique	Métropole
Revenu annuel disponible médian par UC	17 880 €	21 730 €
<b>Seuil de pauvreté</b>	<b>10 728 €</b>	<b>13 038 €</b>
Taux de pauvreté (au seuil local)	16,2%	14,6%
Taux de pauvreté (au seuil national)	29,8%	14,6%

Source : IREEDD d'après FilosoFi, 2018

Le territoire de la Martinique est caractérisé par un niveau de revenu inférieur à celui de l'hexagone. Le niveau de vie, mesuré par le revenu annuel disponible médian par UC (estimé à 17 880€/an, revenu annuel équivalent 1 habitant), est environ **22% inférieur à celui de la moyenne hexagonale.**

Le taux de pauvreté monétaire sur la Martinique est calculé par rapport au seuil de pauvreté martiniquais. Il s'agit d'un seuil de pauvreté local. Ainsi, à l'échelle de l'île, 16% des ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté monétaire peut également être calculé par rapport au niveau de vie médian national. Mis en perspective avec le niveau de vie médian national, le taux de pauvreté monétaire martiniquais s'élève à 27%, contre 14% dans l'hexagone.

#### Encadré 1 - Définition : niveau de vie et seuil de pauvreté

**Le niveau de vie** d'une personne/ménage correspond au **revenu dont elle dispose effectivement**, autrement dit le solde entre ce qu'il reçoit et ce qu'il verse. Le revenu disponible est calculé de la façon suivante :

*Revenu disponible = revenus d'activité + revenus du patrimoine + pensions retraite prestations chomage  
+ prestations sociales et minima sociaux – impôts directs CSG, impôts sur le revenu,  
CRDS, taxe d'habitation)*

S'agissant d'un ménage, le revenu disponible est rapporté au nombre d'unité de consommation qui le compose. En effet, on considère que la vie en commun permet de réduire certaines dépenses (logement par exemple). L'unité de consommation (UC) est utilisée pour en tenir compte. L'OCDE attribue 1 UC au premier adulte d'un ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC par enfant de moins de 14ans.

Par exemple, si un ménage composé de 2 adultes et un enfant de moins de 14 ans a un revenu disponible de 2700 €/mois, le revenu disponible par UC de ce ménage est de 1500€ (= 2700 / 1,8).

**Le seuil de pauvreté**, quant à lui, est **égal à 60% du revenu disponible médian d'une population donnée**. Le revenu disponible médian correspond au revenu pour lequel 50% de la population a un revenu supérieur à celui-ci et 50% de la population a un revenu inférieur. Le seuil de pauvreté est donc égal à 60% de ce revenu.

A partir de ces informations, il est possible de calculer le taux de pauvreté monétaire, autrement dit la part de personnes dans la population totale dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

#### 4. ... mais dont la tendance est à la baisse

En comparant les indicateurs de pauvreté des trois dernières années disponibles, on constate **une diminution du taux de pauvreté**. Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs pour la Martinique estimés au seuil local entre 2016 et 2018.

Tableau 4 – Comparaison 2016-2018 des principaux indicateurs de pauvreté de la Martinique (INSEE)

	2016	2017	2018
Taux de pauvreté Martinique (au seuil local)	21%	18,7%	16,2% (*)
Seuil de pauvreté Martinique (au seuil local)	9 840 €	10 548 €	10 728 € (*)
Taux de pauvreté hexagone	14%	14,1%	14,8%
Seuil de pauvreté hexagone	12 312 €	12 720 €	12 756 €

(\*) Source : IREEDD, d'après Filosofi

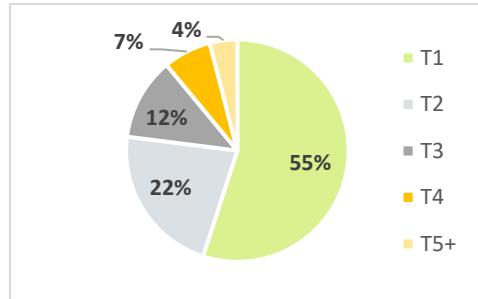
A contrario, les indicateurs de pauvreté à l'échelle de l'hexagone sont eux restés stables sur la même période.

Mécaniquement, si **le revenu annuel disponible médian s'est apprécié ces dernières années**, le seuil de pauvreté de la Martinique a tendance à augmenter. En effet, entre 2008 et 2018, **les revenus déclarés ont progressé de 2,8% en moyenne par an**, essentiellement en raison de la hausse des traitements et salaires (+1,4% en moyenne par an) et des pensions et retraites (+4,4% en moyenne annuelle)<sup>2</sup>.

## 5. Une pauvreté monétaire plus importante pour les personnes vivant seules

La pauvreté monétaire peut être fonction de la taille des ménages. La figure suivante présente les taux de pauvreté calculé par taille de ménage.

Figure 4 – Répartition des ménages pauvres en Martinique par taille de ménage



Source : IREEDD, d'après des données INSEE

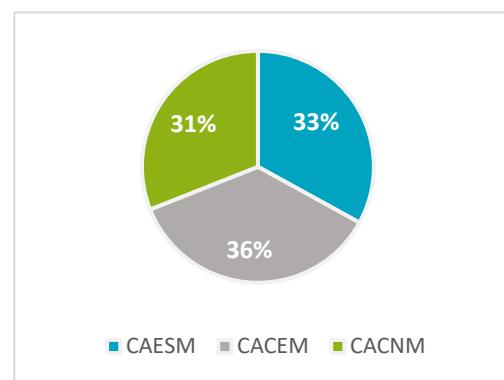
L'abréviation « T1 » correspondant à un ménage composé d'une personne, T2 deux personnes, etc. On observe que **55% des ménages pauvres sont des ménages composés d'une personne**.

Par ailleurs, 22% des ménages pauvres sont des ménages composés de deux individus.

S'agissant de l'approche territoriale, en 2012, il avait été constaté qu'un nombre plus important de ménages pauvres était enregistrés sur les ex-territoires des collectivités du SCNA et du SICSM. La prise de compétence par les EPCI bouleverse la répartition des communes par collectivité organisatrice de la compétence eau potable et limite les possibilités de comparaison.

Il apparaît que la **répartition du nombre de ménages pauvres entre les trois EPCI** est à parts égales, comme le montre la figure 5.

Figure 5 – Répartition géographique des ménages pauvres en Martinique



Ainsi, en 2018, on estime à 23 674 ménages le nombre de ménages martiniquais considérés comme pauvres (i.e. vivant en-dessous du seuil de pauvreté). Le tableau suivant détaille cette estimation par EPCI, en fonction de la taille des ménages.

Tableau 5 – Nombre de ménages pauvres selon la taille du ménage et par EPCI (source : IREEDD, d'après Filosofi, INSEE)

Taille des ménages	Nombre de ménages pauvres			<b>Total</b>
	CACEM	CACNM	CAESM	
T1	4 828	3 905	4 312	<b>13 045</b>
T2	1 831	1 677	1 751	<b>5 259</b>
T3	971	912	907	<b>2 790</b>
T4	540	554	530	<b>1 624</b>
T5+	422	291	243	<b>956</b>
<b>Total</b>	<b>8 591</b>	<b>7 339</b>	<b>7 743</b>	<b>23 674</b>

C'est le territoire de la CACEM qui recense le plus de ménages pauvres puisque près de 8 600 ménages sont en dessous du seuil de pauvreté martiniquais.

<sup>2</sup> Rapport IEDOM, 2020

## 2.2.2 PISTES DE FACTEURS EXPLICATIFS

Plusieurs paramètres structurels peuvent expliquer la réduction de la précarité économique et sociale des ménages martiniquais :

### 1. Une baisse du taux de chômage, qui reste néanmoins deux fois plus important qu'en France hexagonale

Entre 2012 et 2018, le **taux de chômage martiniquais a reculé de 3,3 points passant de 21% à 17,7%**. Ce recul s'explique par une augmentation du nombre d'emplois alors que la population active reste stable<sup>3</sup>.

Tableau 6 – Comparaison du taux de chômage entre l'hexagone et la Martinique

	Martinique		Hexagone	
	2012 (2 <sup>nd</sup> trimestre)	2018 (2 <sup>nd</sup> trimestre)	2012 (2 <sup>nd</sup> trimestre)	2018 (2 <sup>nd</sup> trimestre)
Taux de chômage au sens du BIT	21,0%	17,7%	8,7%	9,8%

Source : INSEE

En Martinique comme sur le territoire hexagonal, les 15-24 ans constituent majoritairement la population inactive. En 2015, ce constat avait également été dressé.

Tableau 7 – Comparaison de la répartition des inactifs et des actifs entre l'hexagone et la Martinique

Inactifs	Actifs	Dont actifs occupés	Dont chômeurs	2012		2019		
				Inactifs	Actifs	Dont actifs occupés	Dont chômeurs	
<b>Martinique</b>								
15-24 ans	75%	25%	8%	17%	59%	41%	26%	15%
25-49 ans	14%	86%	66%	20%	18%	82%	71%	12%
50-64 ans	36%	64%	56%	8%	29%	71%	65%	6%
<b>Hexagone</b>								
15-24 ans	57%	43%	31%	12%	63%	37%	30%	7%
25-49 ans	10%	90%	80%	10%	12%	88%	81%	7%
50-64 ans	53%	47%	42%	5%	33%	67%	63%	4%

Source : INSEE

Entre 2012 et 2019, la part des inactifs dans la population totale a diminué en Martinique. Pour chaque tranche d'âge, la part des chômeurs a reculé entre 2012 et 2019. En Martinique, 12% de la population âgée de 25 à 49 ans est au chômage en 2019 contre 20% en 2012.

<sup>3</sup> Source : INSEE

## 2. Des contrats à temps partiel qui concernent particulièrement les jeunes et les femmes

Les contrats à temps partiels sont structurellement plus précaires que les contrats à temps plein, et l'évolution de la part de ces contrats peut être un indicateur pertinent pour mesurer la précarité monétaire d'un territoire.

De façon générale, une légère baisse du nombre de contrats à temps partiel est observée pour l'ensemble des tranches d'âges entre 2012 et 2018, et peut contribuer à expliquer l'amélioration des conditions de vie des ménages martiniquais.

S'agissant spécifiquement des femmes, en 2018, la tendance est aussi légèrement à la baisse, avec 38,5% des femmes salariées âgées de 15 à 24 ans qui disposent d'un contrat en temps partiel (contre 39,5% en 2012).

Tableau 8 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018

	Hommes	Dont % en temps partiel	Femmes	Dont % en temps partiel	Hommes	Dont % en temps partiel	Femmes	Dont % en temps partiel
	2012				2018			
Ensemble	<b>48 822</b>	<b>9,2%</b>	<b>61 424</b>	<b>22,2%</b>	<b>47 255</b>	<b>9%</b>	<b>61 439</b>	<b>20,7%</b>
15-24 ans	3 784	33%	2 782	39,8%	3 615	29,5%	2 912	38,5%
25-54 ans	37 213	7,7%	48 516	21,8%	32 619	7,9%	43 794	19,5%
55-64 ans	7 826	5%	10 125	19,8%	11 020	5,8%	14 733	20,8%

Source : INSEE, RP2018 exploitation principale et étude IREEDD 2015

## 3. Un recours important aux prestations sociales, mais en recul

Les prestations sociales perçues sur un territoire sont également un marqueur du niveau de précarité économique et sociale dans la mesure où ces prestations sont accordées sous conditions de ressource. Les tableaux ci-dessous présente un panorama des bénéficiaires des minima sociaux sur le territoire comparé à l'hexagone.

Tableau 9 – Comparaison Martinique / hexagone des allocataires de minima sociaux

	Martinique		Hexagone	
	2012	2019	2012	2019
Taux de population couverte par le RSA total (%)	<b>27,2%</b>	<b>17,1%</b>	<b>6,3%</b>	<b>5,3%</b>
Nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31/12	45 215	35 950	1 869 687	1 707 800
Montant forfaitaire du RSA pour une personne seule sans enfant	475 €	565 €	475 €	565 €
Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)	6 782	5 910	345 300	319 900

Source : INSEE, DRESS, étude IREEDD 2015

La population couverte par le RSA comprend l'allocataire, le conjoint et les personnes à charge. En Martinique, le taux de couverture de la population en matière de RSA est **plus de trois fois supérieur à la moyenne hexagonale** (17,1% contre 5,3%).

Entre 2012 et 2019, le **montant forfaitaire du RSA a été valorisé**. Pour une personne seule sans enfant, ce montant a augmenté de 19% en 7 ans, passant de 475 euros en 2012 à 565 euros en 2019.

Le nombre de foyers allocataires du RSA est plus important sur le territoire de la CACEM comme le montre le tableau suivant.

Tableau 10 – Nombre de foyers allocataires du RSA par EPCI

	Nombre de foyers allocataires du RSA au 31/12/2019 par EPCI	Nombre de ménages	% du total de foyers
CA du Pays Nord Martinique - CAPNM	10 014	43 923	22,80%
CA de l'Espace Sud de la Martinique – CAESM	10 849	50 945	21,30%
CA du Centre de la Martinique - CACEM	15 014	72 396	20,74%

Source : INSEE, DRESS.

De même, **le taux de couverture de la population par la couverture maladie universelle (CMU) est 5 fois plus important en Martinique que celui constaté dans l'hexagone.**

Tableau 11 – Comparaison Martinique / hexagone des bénéficiaires de la CMU<sup>4</sup> en 2015

	Martinique		Hexagone	
	2014	2015	2014	2015
Bénéficiaires de la CMU de base	81 441	81 441	2 221 931	2 044 178
<b>Taux de couverture de la population par CMU (%)</b>	<b>23,7%</b>	<b>16,6%</b>	<b>6,7%</b>	<b>3,1%</b>
Bénéficiaires de la CMU complémentaire (CMU-C)	94 897	97 981	4 415 590	4 775 807
<b>Taux de couverture de la population par CMUC (%)</b>	<b>23,9%</b>	<b>25,2%</b>	<b>6%</b>	<b>7,5%</b>

Source : Complémentaire santé solidaire d'après des données de la CNAM, la CCMSA et la CNDSSSTI, étude IREEDD 2015.

Mécaniquement, l'évolution du niveau de vie martiniquais s'est traduite par une réduction de la pauvreté en eau.

## 2.3 EVOLUTION DE LA PAUVRETE EN EAU EN MARTINIQUE

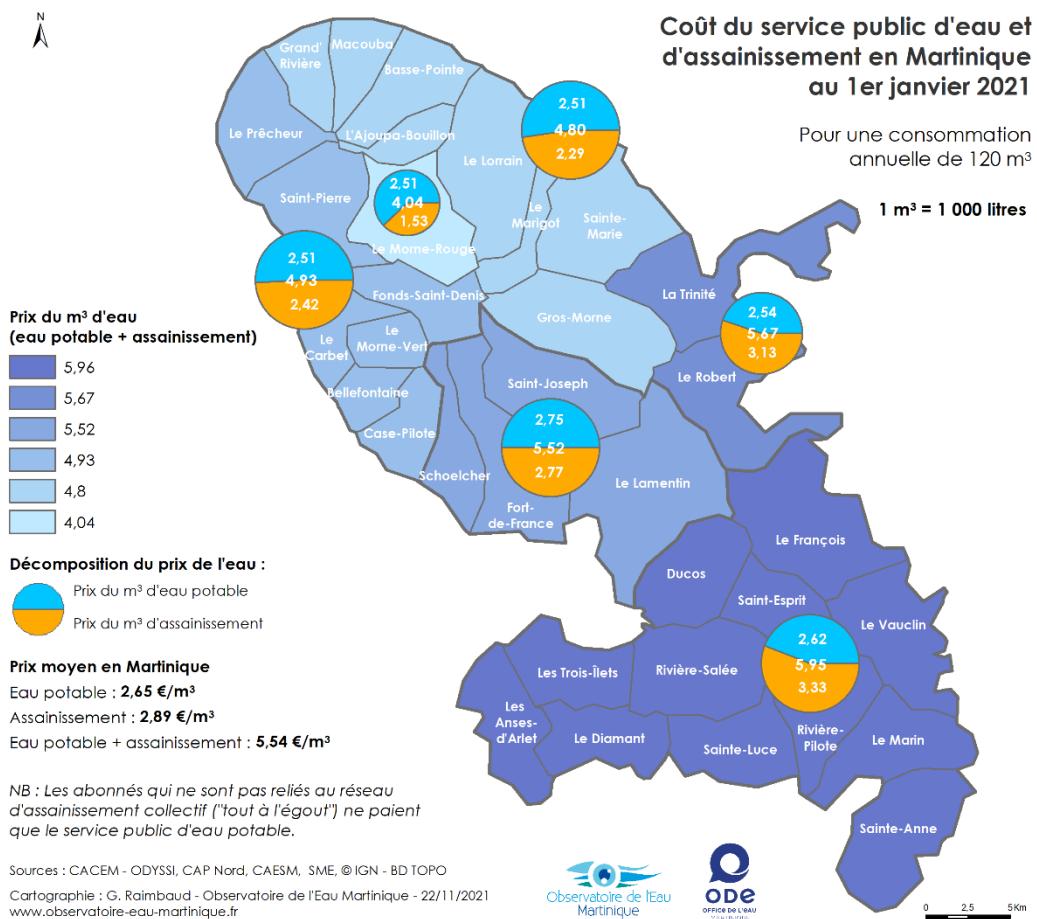
### 2.3.1 LA TARIFICATION DE L'EAU

A l'échelle de la Martinique, on recense 6 tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif différents.

La carte ci-dessous présente les prix moyens exprimé en mètre cube par communes, calculés sur la base d'une consommation annuelle de 120m<sup>3</sup>.

<sup>4</sup> La CMU a été supprimée en 2016. Le dispositif a fait place à la protection universelle maladie (PUMA). De ce fait, des données sont disponibles seulement jusqu'en 2015.

Figure 6 – Coûts des services publics d'eau potable et d'assainissement en Martinique au 1<sup>er</sup> janvier 2011



Le prix moyen au m<sup>3</sup> du service d'eau et d'assainissement en Martinique est fixé à 5,54 €/m<sup>3</sup>. Ce dernier varie dans une fourchette comprise entre 5,95€/m<sup>3</sup> sur l'EPCI d'Espace Sud et 4,04€/m<sup>3</sup> sur le territoire de la commune de Morne-Rouge. Comparé au prix moyen de 4,14 €/m<sup>3</sup> sur le territoire hexagonal (2018, source : Eaufrance), les tarifs martiniquais sont entre 16% et 40% plus élevés.

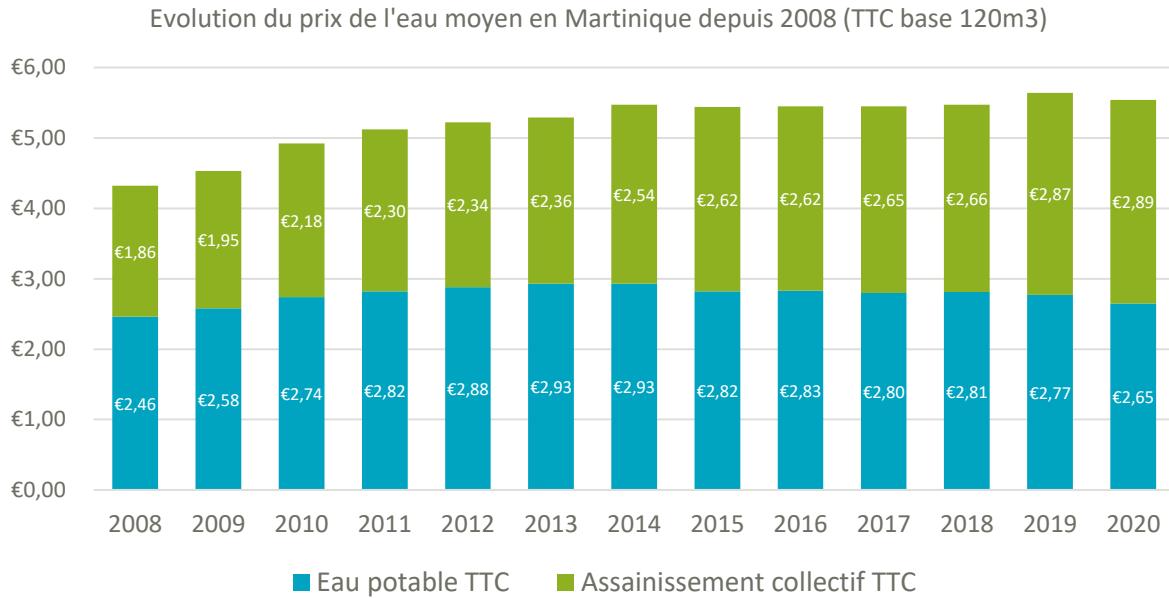
Tableau 12 – Comparaison des factures moyenne Martinique - hexagone

<b>AEP + AC</b>	<b>Martinique</b>		<b>Hexagone</b>	
	2013	2018	2013	2018
Prix du m <sup>3</sup>	5,28 €/m <sup>3</sup>	5,54 €/m <sup>3</sup>	3,85 €/m <sup>3</sup>	4,14 €/m <sup>3</sup>
Facture moyenne pour 120 m <sup>3</sup>	633 €/an	654 €/an	462 €/an	497 €/an

Source : OFB, rapport SISPEA 2021 (données 2018) et rapport SISPEA 2015 (données 2013)

En moyenne, **la facture d'eau martiniquaise est 32% plus élevée que la facture d'eau dans l'hexagone**. Par rapport à 2012, cet écart s'est réduit puisqu'il était de 37%.

Le graphique suivant présente l'évolution du prix de l'eau sur la période 2008-2018 et illustre la baisse du tarif du service d'eau potable votée par les élus, depuis 2014.



Source : IREEDD, d'après les données de l'Observatoire de l'eau de Martinique (ODE).

### 2.3.2 LES MENAGES « PAUVRES EN EAU »

Le taux de pauvreté en eau estime la part de la population pour qui le poids de la facture d'eau est jugé non soutenable économiquement. On dit d'un ménage qu'il est pauvre en eau lorsque le poids de la facture d'eau dépasse 3% de son revenu disponible, calculé comme suit :

$$\text{Poids de la facture d'eau sur le ménage} = \frac{\text{facture d'eau annuelle du ménage}}{\text{revenu disponible annuel du ménage}}$$

Le seuil de 3% préconisé par les pays de l'OCDE comme ratio au-delà duquel on considère que la facture est non-soutenable pour le ménage.

Le tableau suivant présente les revenus disponibles par ménage

Le tableau suivant présente, à l'échelle de la Martinique et par territoire, le nombre de ménages pauvres en eau par taille de ménage et par EPCI. Les données de revenus disponible par décile, par commune et par taille de ménage est présenté en annexe 1.

Tableau 13 – Nombre de ménages « pauvres en eau » par EPCI et par taille de ménage

Taille des ménages	Nombres ménages pauvres en eau par EPCI			<b>Total</b>
	CACEM	CACNM	CAESM	
T1	192	1 209	1 649	<b>3 049</b>
T2	4 517	3 815	4 147	<b>12 478</b>
T3	1 812	1 818	2 194	<b>5 824</b>
T4	1 545	1 519	1 778	<b>4 842</b>
T5+	1 380	1 257	1 451	<b>4 089</b>
<b>Total de ménages pauvre en eau</b>	<b>9 445</b>	<b>9 618</b>	<b>11 219</b>	<b>30 282</b>
<b>Total de ménages pauvre en eau en 2015</b>				<b>74 133</b>

Source : IREEDD, d'après INSEE

L'accroissement des revenus, plus important que l'accroissement du prix de l'eau, entraîne une réduction du nombre de « pauvres en eau ». En 2018, on estime que 30 282 ménages martiniquais sont « pauvres en eau », soit 21% des ménages martiniquais.

**Note à l'attention du lecteur :**

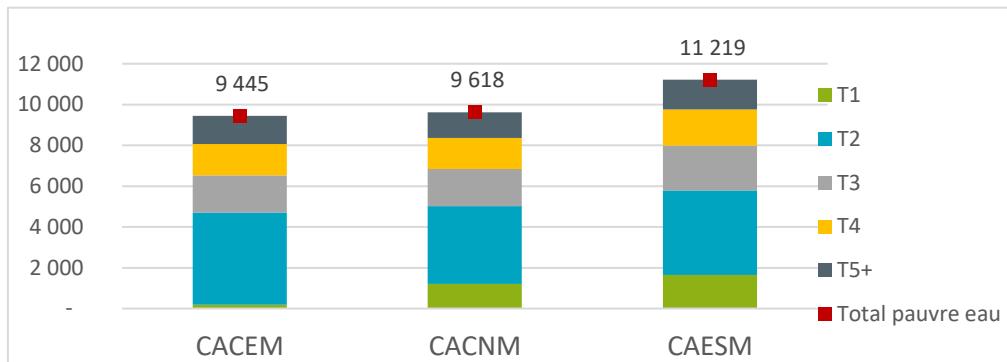
Faute de données, l'étude réalisée en 2015 avait procédé à des estimations pour recalculer les revenus disponibles à partir des données de revenus fiscaux. Cette estimation avait permis d'évaluer le nombre de pauvres en eau à 74 000 ménages environ.

L'INSEE fournissant désormais les données de revenus disponibles pour les territoires d'outre-mer, cette actualisation n'a pas remobilisé la méthode employée en 2015 et s'est appuyée sur les données agrégées de l'INSEE, et estime que le nombre de ménages pauvre en eau avoisine les 30 000 ménages. Pour cette raison, il n'est pas possible de comparer les données de 2012 et 2018 en l'état car elles ne relèvent pas des mêmes méthodes d'estimation.

**Nous attirons donc l'attention du lecteur afin d'éviter tout raccourci qui consisterait à dire que le taux de pauvreté en eau a été divisé par deux sur la période.**

**41% des ménages « pauvres en eau » sont des ménages de 2 personnes.**

Figure 7 – Nombre de ménages « pauvres en eau » par EPCI et par taille de ménages



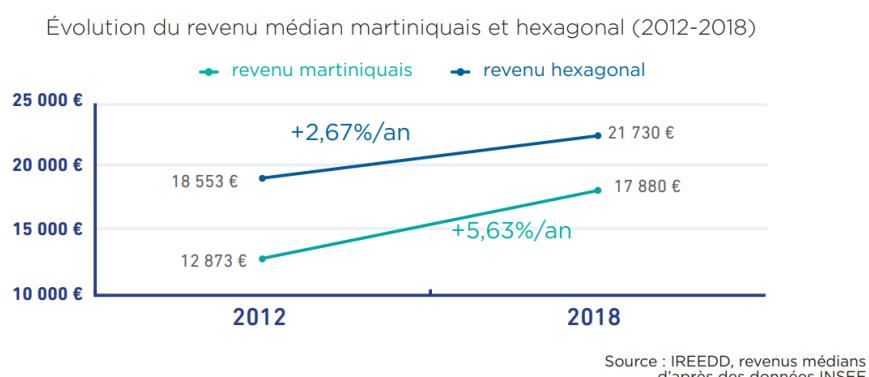
Source : IREEDD.

Ainsi, 25% des ménages situés sur le territoire d'Espace Sud sont pauvres en eau. Sur les territoires de la CACEM et de Cap Nord, ce pourcentage représente respectivement 15 et 24%.

## 2.4 ENSEIGNEMENTS DE L'ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

L'actualisation des indicateurs retenus en 2015 permet de conclure les points suivants :

- ✓ Le taux de pauvreté des ménages martiniquais est toujours supérieur à la moyenne hexagonale : environ un ménage sur 6 vit avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté et se trouve dans une situation de pauvreté monétaire. La moitié des ménages pauvres sont composé d'une seule personne.
- ✓ Toutefois, les revenus martiniquais ont progressé à un rythme plus soutenu que ceux de l'hexagone, réduisant l'écart de revenus sur la période 2012-2018 :



- ✓ Malgré cette progression, les revenus martiniquais restent 18% inférieurs aux revenus de l'hexagone.
- ✓ Plusieurs indicateurs confirment l'amélioration de la situation socio-économiques des martiniquais :
  - Un taux de chômage en baisse, qui passe de 21% à 17% entre 2012 et 2018.
  - Une réduction significative de la part de la population couverte par le RSA : 17% de la population est allocataire de ce minima social en 2019, contre 27% en 2012.
  - Une réduction des contrats à temps partiel.
- ✓ S'agissant du prix de l'eau, il reste 32% supérieur à la moyenne hexagonale mais est en diminution depuis 2014.
- ✓ Toutes choses égales par ailleurs, l'effet cumulé de l'amélioration du niveau de vie des martiniquais ET de la stagnation du prix de l'eau conduit à une réduction du nombre de pauvre en eau à l'échelle du territoire : on estime qu'environ 30 000 ménages seraient actuellement pauvre en eau, soit 21% de la population martiniquaise.

### 3. La politique sociale de l'eau en Martinique

En 2015, un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires techniques et sociaux du territoire avait été engagé pour dimensionner une politique sociale d'accès à l'eau qui soit financièrement soutenable et techniquement faisable. La présente actualisation a pour objectif de dresser un bilan de la mise en œuvre des dispositifs retenus à l'époque, d'identifier les succès et les difficultés rencontrées.

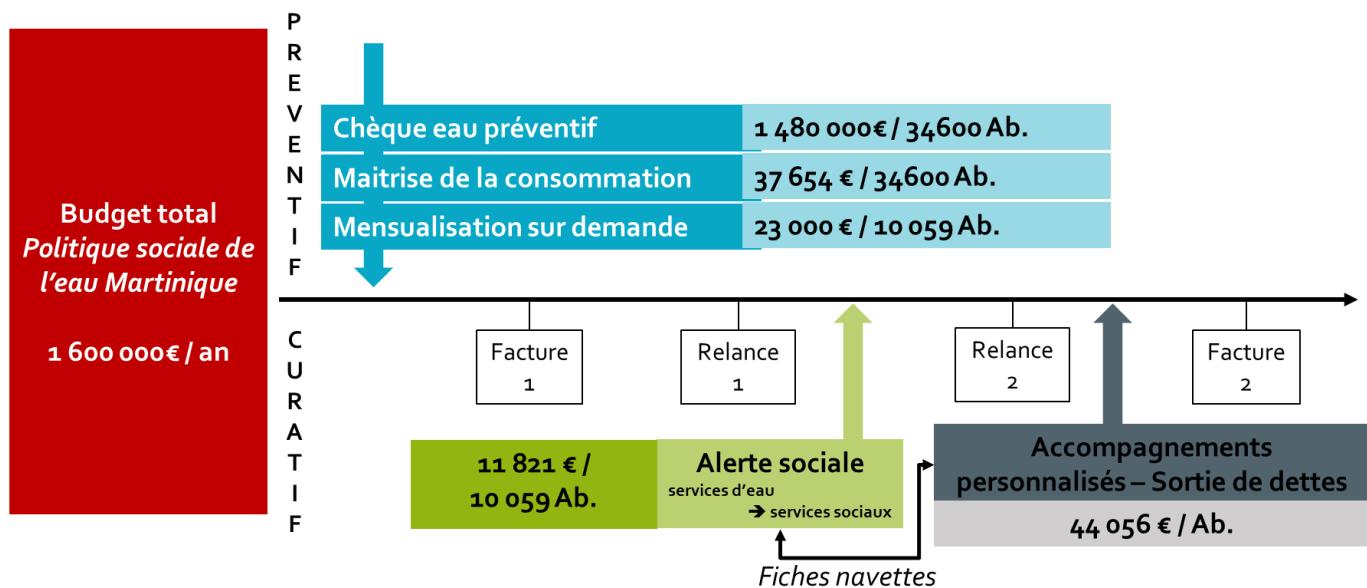
Cette section présente :

- Un rappel des dispositifs retenus en 2015
- Un état des lieux des initiatives engagées depuis 2015, ainsi que les résultats associés
- Les perspectives pour dépasser la situation actuelle en réhaussant l'ambition de l'intervention publique

#### 3.1 RAPPEL DES DISPOSITIFS PROPOSES DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE 2015

L'étude de 2015 avait identifié, en concertation avec les acteurs sociaux, les services d'eau et les collectivités locales un ensemble de dispositif, à la fois préventifs et curatifs, pour faciliter l'accès à l'eau dans des conditions économiquement soutenables. Le schéma suivant présente le dimensionnement des dispositifs retenus :

Figure 8 : Schéma des dispositifs de la politique sociale retenus en 2015



Source : IREEDD, étude diagnostic de 2015.

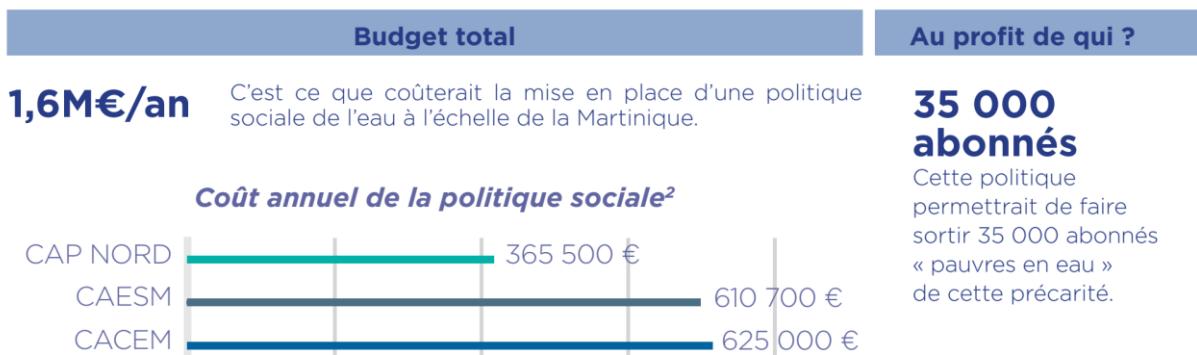
Telle que dimensionnée, cette politique prévoyait 3 dispositifs préventifs, dont l'objectif commun est d'éviter aux ménages les plus en difficulté de tomber dans une situation d'impayés voire d'endettement :

- Le chèque eau préventif, distribué aux ménages identifiés par les services sociaux comme étant en situation de précarité monétaire.
- Des actions de maîtrise de la consommation, avec la distribution de petits équipements à l'usage domestique ou encore la sensibilisation des abonnés aux écogestes.
- La mensualisation sur demande, consistant à augmenter la fréquence de paiement des factures de sorte à faciliter l'acquittement via des mensualités plus faibles.

D'autres dispositifs, curatifs, visent cette fois-ci l'accompagnement des ménages ayant basculés en situation d'impayés voire d'endettement vis-à-vis des services d'eau.

- C'est par exemple le cas de la mise en place d'une procédure d'alerte sociale, autrement dit une collaboration renforcée entre les services d'eau et les services sociaux dont l'objectif est que les services d'eau transmettent la liste des abonnés en situation d'impayés aux services sociaux ; afin que ces derniers se rapprochent des ménages déjà accompagnés pour identifier des solutions alternatives de paiement de la facture et/ou de sortie de dette.
- C'est également le cas des aides financières versées par le FSL ou la CAF, ou encore les dispositifs d'étalement de dettes.

Figure 9 : Répartition du coût total de la politique sociale par EPCI



Source : IREEDD, 2015.

Telle que chiffrée, cette politique sociale visait **l'objectif de faire sortir environ 35 000 ménages d'une situation de pauvreté en eau et impliquait un engagement financier d'environ 1,6 million d'euros par an**. Cet engagement comptabilise l'ensemble des dépenses : aides directes, moyens humains, petits équipements et communication.

### 3.2 ETAT DES LIEUX DES INITIATIVES ENGAGEES DEPUIS 2015

Plusieurs initiatives ont été engagées par les différents acteurs de cette politique sociale. Les travaux réalisés dans le cadre de cette actualisation ont consisté à dresser un état des lieux des initiatives existantes. Les paragraphes suivants présentent les initiatives recensées lors d'entretiens individuels avec les acteurs. Autant que possible, des données chiffrées sont fournies pour rendre compte de l'amplitude et l'impact des dispositifs existants.

### 3.2.1 LE FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

#### 1. Mission et intervention du FSL

Le FSL a vocation à accompagner et maintenir dans le logement les ménages en situation de précarité / pauvreté / exclusion. Il est administré par la CTM et vise 2 actions principales :

- a. **Le versement d'aides financières aux ménages pauvres**, qu'il s'agisse d'une problématique ponctuelle ou structurelle. A ce titre, certains ménages déposent des demandes d'aides récurrentes (tous les 3-4ans).
- b. **L'accompagnement social lié au logement** : accompagnement par des travailleurs sociaux à la gestion du budget, la prévention des expulsions locatives, etc.

Les dossiers de demande d'aides sont exclusivement constitués et déposés par les travailleurs sociaux, pour proposer une expertise globale sur la situation du ménage. La commission se réunit en moyenne tous les 15jours pour passer en revue l'ensemble des dossiers et définir le montant des aides attribuées à chacun d'entre eux, dans le respect du barème défini par l'Etat. En moyenne, 80 dossiers sont étudiés à chaque commission. Les dossiers d'aides sont étudiés en considérant la situation sociale globale du ménage, et en évaluant sa « bonne foi » : à quels impondérables fait-il face ? comment contribue-t-il à sortir de cette situation (autofinancement par exemple) ? L'objectif est de rendre le ménage pro-actif de sa sortie de dette, d'éviter le saupoudrage et l'assistanat.

#### 2. Financement du FSL

Le FSL est financé par un comité de co-financeur composé de la CTM, la CAF, Odyssi, la SME et EDF.

Odyssi et la SME n'ont pas le même mécanisme de contribution.

- Odyssi verse une contribution au budget commun du FSL. Après étude des dossiers de demande d'aide, la commission verse une subvention à Odyssi à hauteur des abandons de créances qu'elle accordera aux bénéficiaires du FSL. La subvention versée n'est pas liée au montant de la contribution d'Odyssi. Le montant maximal accordé par dossier aux abonnés de Odyssi est de 900€/dossier.
- La SME ne verse pas de contribution au FSL mais définit une enveloppe annuelle d'abandon de créances, qu'elle accorde aux bénéficiaires retenus par la commission FSL. Le montant maximal accordé est de 500€/dossier pour les abandons de créances de la SME.

#### 3. Chiffres clefs des aides versées au titre du paiement des factures d'eau

D'après les données transmises, chaque année, environ 150 ménages bénéficient d'un effacement des impayés d'eau, d'un montant de 522 €/ménage en moyenne, correspondant à un abandon de créances d'environ 76 200 €/an par les exploitants des services d'eau (Odyssi et la SME).

### 3.2.2 LES AIDES DE LA CAF ET DES CCAS

#### 1. Dispositifs actuels portés par la CAF

Actuellement, la caisse d'allocation familiale de Martinique (CAF Martinique) est investie sur plusieurs dispositifs en lien avec la politique sociale d'accès aux services d'eau :

1. **L'allocation financière destinée aux allocataires de la CAF** (ménage avec au moins un enfant à charge) en difficulté de paiement (aide curative financière).

- Cette aide peut être soit demandée par le bénéficiaire, soit proposée par les travailleurs sociaux de la CAF lorsqu'ils identifient un besoin ponctuel.
- Pour ce dernier cas, le « réseau précarité », animé par la CAF, est composé une centaine de points de contact qui facilite la détection des ménages en difficulté de paiement, qu'il s'agisse d'une difficulté ponctuelle (ex : facture élevée à cause d'une fuite non détectée) ou structurelle (faiblesse des revenus des ménages).
- Environ 50% des demandes relève des difficultés de paiement de la facture d'eau.
- Il s'agit d'une aide et non d'un revenu récurrent, plafonné à 1000 €/bénéficiaire.
- Cette aide est versée après que les services de la CAF aient vérifié que le bénéficiaire ne dispose pas déjà d'une aide par un acteur tiers : aide du FSL ou de l'exploitant.

**2. La contribution versée au FSL, piloté par la CTM** (aide curative financière). La participation financière annuelle est relativement stable, d'un montant de 194 000 € pour le dernier exercice.

**3. Des ateliers de formation des 18 travailleurs sociaux de la CAF** (100% des agents) aux enjeux eau et énergie au sein des foyers (consommation d'eau, bonnes pratiques, équipements économies, etc.). Ces ateliers techniques sont organisés par la SME (pour l'eau) et EDF (pour l'énergie).

## 2. Chiffres clefs des aides versées au titre du paiement des factures d'eau

D'après les données transmises, chaque année, en moyenne 35 ménages bénéficient d'une aide de la CAF (allocation exceptionnelle ou prêt d'honneur) d'un montant moyen de 500 €/ménage.

### 3.2.3 LES AIDES VERSEES PAR LA SME

#### 1. Initiatives portées par la SME

La SME, au travers des contrats signés avec Cap Nord et Espace Sud, s'est engagée dans plusieurs dispositifs d'amélioration des conditions d'accès aux services d'eau. A ce titre, depuis 2020, une correspondante « sociale » salariée de la SME, coordonne l'ensemble des dispositifs avec la CTM pour le FSL, les services sociaux (CCAS) et les EPCI (Cap Nord et CAESM).

#### 2. Dispositifs et chiffres clefs des aides attribuées

Actuellement, 7 dispositifs sont à l'œuvre :

1. **Les chèques eau.** Il s'agit d'un dispositif récent (depuis 2020) développé uniquement sur l'agglomération de Cap Nord. Une convention tripartite a été signée entre la SME, Cap Nord et le CCAS. Les chèques eau sont dématérialisés et attribués de la façon suivante :
  - a. La SME transmet la liste des abonnés en situation d'impayés aux CCAS (principe de l'alerte sociale décrite au point 3.1)
  - b. Les CCAS (communaux) identifient, d'après le critère de revenu, les ménages à aider. La SME n'intervient pas dans le choix des bénéficiaires.
  - c. La SME verse le chèque eau aux ménages éligibles (crédit accordé sur la facture d'eau).

Une enveloppe prévisionnelle de 125 000 € a été accordée pour 2020. 94 000 € ont été effectivement accordés à 918 bénéficiaires, soit un chèque eau de 100 € en moyenne<sup>5</sup>. Concrètement, ce montant d'aide est traité comptablement en non-valeur dans le contrat de délégation.

---

<sup>5</sup> période retenue : avril-décembre 2020, à compter de la reprise du contrat nord Atlantique par la SME

2. **La mensualisation des factures.** En septembre 2021, ce dispositif préventif concerne 15 300 abonnés sur l'Espace sud (20.4% des abonnés) et 4 650 abonnés pour Cap Nord (15.75% des abonnés). Le nombre d'abonnés mensualisé est stable et plafonne. Il est à noter que la mensualisation ne répond pas uniquement à des motivations sociales et il n'est pas possible d'isoler les ménages qui en ont fait la demande pour cette raison.
3. **Le dispositif « 10 fois sans frais ».** Ce dispositif d'étalement de la dette en 10 échéances de paiement est proposé ponctuellement, lorsque le ménage fait face à un incident ponctuel (surconsommation, difficultés de paiement ponctuelle). En 2021, 60 abonnés ont bénéficié de cet échéancier (14 sur Cap Nord et 46 sur Espace Sud).
4. **Les abandons de créances.** Ce dispositif curatif correspond à la mission portée par la CTM au travers du FSL. Le montant des abandons de créances est fixé à 0,2 cts d'euro par abonné. En 2021, la dotation prévisionnelle est de 23 360 €. Il s'agit du dispositif le plus ancien (2008 environ).
5. **Les campagnes d'écogestes.** Ce dispositif préventif consiste à communiquer sur les réseaux sociaux sur les leviers d'économies d'eau à l'échelle des ménages. Ces campagnes numériques ont été engagées en 2020 et 2021.
6. **Les Ateliers consom'acteurs,** organisé en collaboration avec le CCAS de la ville du Robert
7. **Le dispositif « Proxeo ».** Cette initiative propose aux usagers de pouvoir rencontrer un agent de la SME en mairie pour répondre à l'ensemble des questions sur le service, la facture d'eau, les raccordements, etc. Ainsi, un agent de la SME est présent 1 à 2 journée par semestre, dans l'ensemble des communes du périmètre en délégation. Ce dispositif dépasse le strict cadre de la politique sociale mais permet d'informer les usagers sur les dispositifs d'aides existants et de conseiller sur les démarches préventives, notamment les économies d'eau.  
Enfin, l'entretien avec la SME a confirmé le choix de ne pas s'engager dans la distribution de kit d'économies d'eau, en considérant le risque de rupture de l'équilibre financier du service consécutif à une réduction structurelle des consommations d'eau.

### 3.2.4 LES AIDES VERSEES PAR ODYSSI

En tant qu'exploitant public du service d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de la CACEM, Odyssi porte également plusieurs dispositifs en lien direct avec la politique sociale de l'eau :

1. **Des abandons de créances financées par le FSL.** Odyssi verse une contribution annuelle de 45 000 € au FSL, et perçoit des subventions de ce même fond pour procéder à des abandons de créances auprès des bénéficiaires sélectionnés par la commission FSL. Cette aide curative représente environ 520€/ménage.
2. **Des ateliers de formation des travailleurs sociaux** à l'accompagnement des ménages :
  - Aux économies d'eau,
  - Au diagnostic de fuite d'eau dans le ménage,
  - Au recensement des plus gros postes de consommations d'eau dans le ménage.Des projets de convention sont en cours de réflexion avec le secteur associatif, qui porte déjà des démarches plus globales (éco-citoyenneté sur les déchets, l'environnement, etc.).
3. **Des démarches de suivi personnalisé des consommations d'une vingtaine de ménages du territoire**, comprenant :
  - Une diagnostic ex-ante des consommations d'eau
  - Un équipement du foyer avec un kit économies d'eau, financé par EDF
  - Un suivi de l'évolution des consommations d'eauCette dernière initiative a permis de montrer que les ménages nouvellement équipés et sensibilisés ont réduit de 30% leurs consommations d'eau à l'échelle du foyer.

### 3.2.5 LES DISPOSITIFS PROPOSES PAR LES 3 EPCI

En qualité d'autorités compétentes en matière de fourniture d'eau potable aux administrés, les 3 EPCI sont parties prenantes de la mise en œuvre de la politique sociale :

- Indirectement, au travers des contrats de délégation négociés avec leurs délégataires ou au sein des commissions territoriales d'attribution des aides (FSL notamment), les trois agglomérations prennent part aux arbitrages politiques et financiers
- Directement, les EPCI sensibilisent les usagers aux bonnes pratiques et dispositifs existants.

#### 3.2.5.1 *L'Espace Sud (CAESM)*

Actuellement, la CAESM ne porte pas d'actions complémentaires aux aides versées par le FSL et aux abandons de créances accordées par la SME. L'entretien réalisé avec l'agglomération indique que des dispositifs de sensibilisation aux économies d'eau pourraient être calqués sur les initiatives déjà engagées concernant la maîtrise de l'énergie et des déchets. Par exemple :

1. Le « défi famille », un appel à candidature auprès des ménages de l'Espace Sud, propose un accompagnement sur plusieurs mois visant à suivre les habitudes en matière de déchets et de gaspillage alimentaire. 10 à 15 ménages ont suivi l'expérimentation.
2. De même, des dispositifs de réduction des consommations d'énergie ont été proposés aux ménages, en partenariat avec l'ADEME, et consistait à distribuer des équipements moins énergivores.

#### 3.2.5.2 *LA CACEM*

Aucune initiative n'est directement portée par la CACEM, qui a confié l'entièreté de la compétence eau potable à la Société Publique Locale Odyssi. La CACEM siège au conseil d'administration et participe aux orientations du service d'eau. L'agglomération a été également engagé des réunions de travail entre les services d'eau et les services sociaux pour coordonner le travail d'identification des ménages en difficultés de paiement, sans que cela ne se soit traduit, pour l'instant, par des actions concrètes.

Enfin, l'entretien avec la CACEM indique que les marges de manœuvres sont limitées compte tenu du fait qu'elle ne dispose pas de ressources financières liées à l'eau (la CACEM, contrairement, à la CACEM et CAPNM ne perçoit pas de recettes sur la vente d'eau).

#### 3.2.5.3 *CAP Nord Martinique*

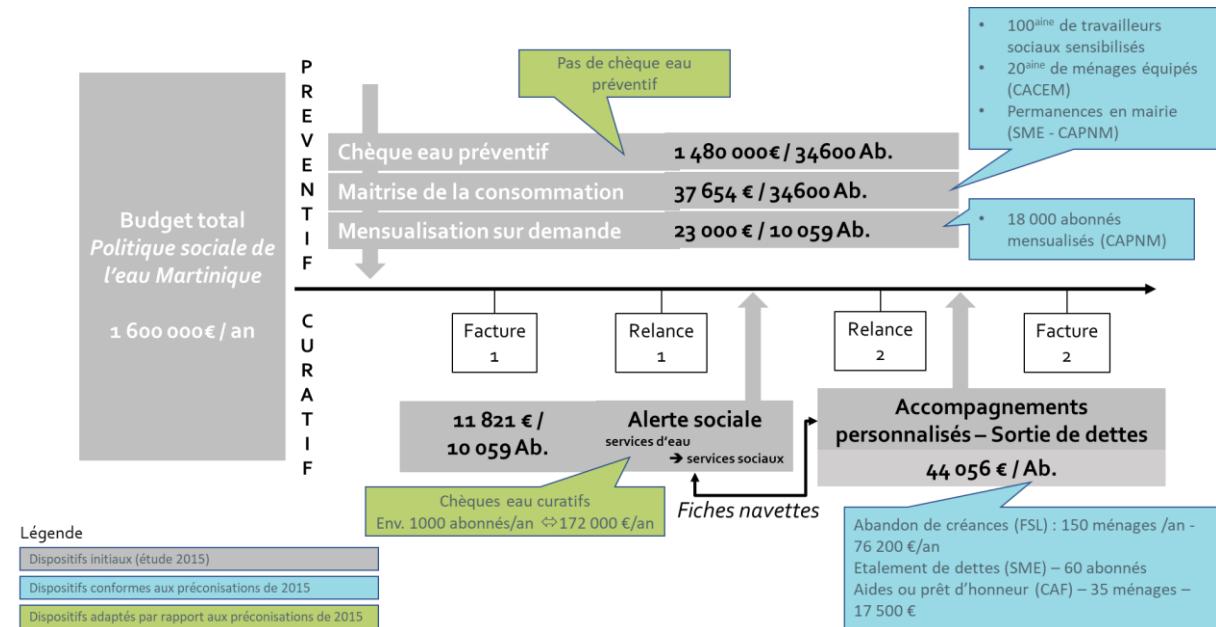
Dans un souci d'égalité de traitement des administrés du territoire de CAP Nord, l'agglomération a voté en 2021 l'attribution d'une enveloppe supplémentaire de 47 600 € pour que la SME puisse distribuer des chèques eau sur la totalité du territoire. En effet, l'actuel contrat de la SME sur le territoire Nord ne couvre pas les communes de Trinité et Robert, historiquement rattachées au SICMS et donc au contrat de délégation de la CAESM. L'enveloppe de 47 600 € a été définie en considérant une contribution par habitant de 3,4 €/abonné (contribution calculée d'après l'enveloppe de 125 000 € dédiée par ailleurs aux 37 200 abonnés du reste du territoire). Ce montant vient s'additionner à l'enveloppe de 125 000 € prévue au contrat SME sur le territoire nord.

Excepté ce dispositif, CAP Nord ne porte aucune autre action.

### 3.2.6 SYNTHESE ET ENSEIGNEMENTS

En guise de synthèse, le schéma suivant présente un bilan global des dispositifs mis en œuvre, en proposant une comparaison par rapport aux préconisations proposés dans l'étude de 2015 :

Figure 10 : Bilan des dispositifs mis en œuvre



Source : IREEDD.

Globalement, on notera que :

- **La plupart des dispositifs ont été mis en œuvre**, sur tout ou partie du territoire, qu'il s'agisse de dispositifs préventifs ou curatifs, financiers ou non.
- **Le dispositif de chèque eau curatif a été privilégié par rapport aux préconisations initiales de chèque eau préventif**. En effet, actuellement, la SME transmet aux CCAS la liste des abonnés en situation d'impayés, les CCAS identifient les ménages éligibles et ces derniers se voient retirer le montant du chèque eau directement sur leur facture.
- **Cependant, le déploiement n'est pas à la hauteur des ambitions initiales**. Quel que soit le dispositif, ils sont en-deçà des objectifs fixés en termes de nombre de bénéficiaires et de montant d'aides. A ce titre, toutes actions confondues, seuls 1100 ménages bénéficient d'aides directes, pour un montant d'aides avoisinant les 250 000 €.

La section suivante dresse un bilan des perspectives de développement au regard des difficultés rencontrées.

### 3.3 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Les entretiens réalisés avec les différents acteurs de la politique sociale d'accès à l'eau potable ont relevé plusieurs difficultés à sa mise en œuvre, auxquelles nous proposons d'apporter des réponses opérationnelles :



**Renforcer la coordination** de l'action entre les services d'eau, les services sociaux et les collectivités.

Les entretiens ont mis en évidence le manque de coordination entre les acteurs de la politique sociale :

- Entre les porteurs de projet eux-mêmes : FSL, CAF, exploitants, etc.
- Entre les acteurs d'un même dispositif : acteurs sociaux et acteurs de l'eau, EPCI, etc.

Ce manque de coordination limite la lisibilité des différentes initiatives, ne profite pas des mutualisations de moyens, et s'avère peu efficient.

Un effort de communication concerté doit être engagé pour élargir l'assiette de bénéficiaires. La CTM indique que **beaucoup de ménages ciblés pas les dispositifs d'aides au paiement des factures n'en font pas le demande**. Il est nécessaire, pour améliorer l'efficacité de la politique, de développer les moyens de détection des situations de précarité pour toucher un plus large public. S'agissant des dispositifs préventifs, l'élargissement des outils et campagnes de communication multipliera les canaux d'information des publics sensibilisés (réseaux sociaux, spots publicitaires, communication directement sur la facture d'eau, etc.)



**Démultiplier les canaux de communication** auprès des ménages pour toucher l'ensemble des bénéficiaires, pas toujours identifiés.



**Privilégier les actions préventives** pour limiter le nombre de ménages en situation aggravée de surendettement.

**Les actions préventives**, qu'il s'agisse de mensualisation de la facture, d'installation d'équipements économies en eau ou encore de sensibilisation aux écogestes, ne doivent pas être négligées parce qu'elles **minimisent le risque de basculement en situation d'endettement**.

Pour cela, les actions de formation des partenaires sociaux à la sensibilisation des foyers en difficulté doit s'inscrire dans le long terme pour inscrire durablement les bonnes pratiques dans le quotidien des ménages.



**Doter le territoire des moyens financiers** à la hauteur des ambitions fixées.



**Assurer un portage politique**, sujet des campagnes électorales de 2020 et 2021

En 2015, les élus du territoire avaient manifesté leur volonté d'engager une politique sociale ambitieuse, en validant les résultats et le chiffrage de l'étude. Le sujet a de nouveau été abordé lors des campagnes électorales de 2020 et 2021 et la disposition I-D-05 du SDAGE 2022-2027 vise désormais l'accompagnement de la mise en œuvre de cette politique. La mise en place des chèques eau sur le territoire de Cap Nord est un marqueur certain de cette mobilisation mais des initiatives complémentaires doivent être portées par les élus locaux pour dépasser ces premières avancées, avec l'appui technique des acteurs transversaux tels que l'ODE, ou encore la CTM.

## Annexes

## ANNEXE 1 - REVENU DISPONIBLE PAR DECILE ET PAR TAILLE DE MENAGE

Taille du ménage : 1 personne			Revenus disponibles (FILOSOFI 2018)										Pauvreté Monétaire (Nb.)
1	EPCI	Nbre de ménages fiscaux	1er décile (€)	2e décile (€)	3e décile (€)	4e décile (€)	Médiane (€)	6e décile (€)	7e décile (€)	8e décile (€)	9e décile (€)		
L'Ajoupa-Bouillon	CACNM	242	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	186
Les Anses-d'Arlet	CAESM	465	4 950 €	6 640 €	9 020 €	10 000 €	11 530 €	14 210 €	17 190 €	20 610 €	27 160 €	- €	208
Basse-Pointe	CACNM	519	5 990 €	8 240 €	9 270 €	10 080 €	11 470 €	12 990 €	15 120 €	17 790 €	22 890 €	- €	110
Le Carbet	CACNM	549	6 290 €	9 940 €	11 390 €	13 610 €	16 390 €	19 270 €	22 780 €	27 030 €	34 400 €	- €	46
Case-Pilote	CACNM	464	7 850 €	10 820 €	13 160 €	16 540 €	19 690 €	22 420 €	26 300 €	31 660 €	40 600 €	- €	146
Le Diamant	CAESM	728	6 140 €	9 560 €	10 990 €	14 120 €	17 390 €	20 380 €	24 380 €	30 610 €	40 010 €	- €	406
Ducos	CAESM	2 030	7 590 €	10 030 €	12 640 €	15 640 €	18 850 €	22 440 €	26 320 €	30 820 €	38 610 €	- €	716
Fonds-Saint-Denis	CACNM	109	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fort-de-France	CACEM	13 893	7 430 €	9 880 €	11 940 €	14 190 €	17 110 €	20 180 €	23 830 €	28 450 €	36 050 €	- €	2 779
Le François	CAESM	2 388	6 010 €	8 300 €	9 980 €	11 520 €	13 850 €	16 780 €	20 060 €	24 320 €	31 390 €	- €	428
Grand'Rivière	CACNM	115	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Gros-Morne	CACNM	1 432	6 010 €	8 610 €	9 970 €	11 220 €	13 420 €	16 070 €	19 180 €	22 720 €	29 340 €	- €	430
Le Lamentin	CACEM	5 491	7 250 €	9 960 €	12 420 €	15 180 €	18 340 €	21 630 €	25 210 €	29 960 €	38 440 €	- €	1 098
Le Lorrain	CACNM	1 069	6 000 €	8 360 €	9 820 €	10 130 €	12 050 €	13 850 €	16 520 €	19 240 €	25 700 €	- €	- €
Macouba	CACNM	141	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Le Marigot	CACNM	501	5 940 €	7 800 €	9 910 €	10 730 €	12 880 €	14 880 €	18 190 €	21 470 €	28 870 €	- €	150
Le Marin	CAESM	1 138	6 030 €	8 920 €	10 210 €	12 420 €	14 420 €	17 610 €	20 680 €	24 390 €	31 880 €	- €	341
Le Morne-Rouge	CACNM	651	6 050 €	8 580 €	9 980 €	11 470 €	13 010 €	15 500 €	17 890 €	21 280 €	27 070 €	- €	195
Le Prêcheur	CACNM	241	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Rivière-Pilote	CAESM	1 680	5 990 €	7 820 €	9 870 €	10 490 €	12 830 €	15 430 €	18 320 €	22 510 €	29 010 €	- €	672
Rivière-Salée	CAESM	1 671	6 100 €	9 340 €	10 970 €	13 130 €	15 860 €	18 500 €	21 790 €	25 750 €	33 450 €	- €	334
Le Robert	CACNM	2 591	6 020 €	8 840 €	10 020 €	12 160 €	14 550 €	17 600 €	21 450 €	26 030 €	33 430 €	- €	777
Saint-Esprit	CAESM	1 079	6 140 €	9 070 €	10 140 €	12 630 €	14 910 €	17 280 €	20 830 €	24 600 €	30 800 €	- €	324
Saint-Joseph	CACEM	1 920	6 090 €	9 320 €	10 690 €	13 290 €	16 010 €	19 040 €	22 330 €	27 120 €	35 470 €	- €	576
Saint-Pierre	CACNM	761	6 000 €	8 780 €	9 870 €	10 480 €	12 390 €	14 230 €	16 730 €	20 280 €	26 160 €	- €	305
Sainte-Anne	CAESM	682	6 010 €	9 040 €	10 570 €	12 660 €	14 890 €	17 210 €	20 460 €	24 550 €	32 740 €	- €	205
Sainte-Luce	CAESM	1 520	6 530 €	9 900 €	12 020 €	14 590 €	17 970 €	21 090 €	24 910 €	29 370 €	37 650 €	- €	304
Sainte-Marie	CACNM	2 267	6 010 €	7 640 €	9 360 €	10 110 €	11 820 €	14 050 €	16 500 €	19 750 €	25 760 €	- €	907
Schoelcher	CACEM	3 747	7 880 €	10 800 €	14 160 €	17 920 €	21 460 €	25 100 €	28 830 €	34 050 €	44 290 €	- €	375
La Trinité	CACNM	1 747	6 990 €	9 900 €	11 940 €	14 150 €	17 100 €	20 310 €	23 970 €	28 590 €	37 340 €	- €	349
Les Trois-Îlets	CAESM	1 132	6 400 €	9 910 €	12 570 €	15 740 €	18 630 €	22 160 €	26 710 €	32 750 €	41 680 €	- €	226
Le Vauclin	CAESM	1 507	6 010 €	7 980 €	9 970 €	11 030 €	13 000 €	15 820 €	19 160 €	23 160 €	30 530 €	- €	452
Le Morne-Vert	CACNM	256	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Bellefontaine	CACNM	226	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total		54 954											Total Pauvreté monétaire / T1 : 13 045

Commentaire : pas de données sur les revenus disponibles pour les communes < à 2 000 habitants (7 communes sur 34)

Mise à jour des indicateurs de l'étude « politique sociale de l'eau de Martinique »

Taille du ménage : 2 personnes			Revenus disponibles (FILOSOFI 2018)										Pauvreté monétaire (Nb)
		Nbre de ménages fiscaux	1er décile (€)	2e décile (€)	3e décile (€)	4e décile (€)	Médiane (€)	6e décile (€)	7e décile (€)	8e décile (€)	9e décile (€)		
1,3			- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
L'Adjoupa-Bouillon	CACNM	211	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Les Anses-d'Arlet	CAESM	423	10 179 €	12 987 €	15 704 €	18 005 €	21 294 €	24 583 €	28 691 €	35 217 €	46 852 €		42
Basse-Pointe	CACNM	409	10 920 €	13 845 €	15 912 €	17 849 €	19 851 €	22 048 €	25 064 €	30 095 €	36 621 €		-
Le Carbet	CACNM	492	12 311 €	15 977 €	19 539 €	22 984 €	26 182 €	29 978 €	34 450 €	42 393 €	57 356 €		-
Case-Pilote	CACNM	533	13 663 €	18 109 €	22 477 €	26 598 €	31 707 €	36 569 €	41 431 €	50 505 €	68 770 €		-
Le Diamant	CAESM	733	12 532 €	15 873 €	19 838 €	23 348 €	27 690 €	33 098 €	39 793 €	49 803 €	61 945 €		-
Ducos	CAESM	1 990	13 182 €	17 446 €	21 242 €	25 194 €	29 068 €	33 540 €	37 648 €	43 940 €	54 509 €		-
Fonds-Saint-Denis	CACNM	93	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Fort-de-France	CACEM	9 419	12 012 €	15 366 €	18 356 €	21 671 €	25 012 €	29 211 €	34 359 €	41 106 €	52 715 €		-
Le François	CAESM	2 206	11 713 €	14 833 €	17 628 €	21 021 €	24 739 €	28 860 €	33 722 €	40 092 €	53 742 €		-
Grand'Rivière	CACNM	91	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Gros-Morne	CACNM	1 097	11 284 €	13 845 €	16 874 €	19 331 €	22 178 €	25 129 €	29 497 €	35 568 €	45 578 €		-
Le Lamentin	CACEM	4 417	12 649 €	16 640 €	20 176 €	23 231 €	26 767 €	31 096 €	35 776 €	42 926 €	53 716 €		-
Le Lorrain	CACNM	924	10 764 €	13 091 €	14 547 €	16 796 €	19 162 €	22 191 €	25 064 €	29 887 €	37 440 €		-
Macoura	CACNM	118	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Le Marigot	CACNM	419	10 959 €	13 689 €	16 185 €	18 369 €	21 190 €	24 583 €	28 938 €	33 787 €	43 459 €		-
Le Marin	CAESM	1 040	11 570 €	14 365 €	16 939 €	19 942 €	22 711 €	26 299 €	31 083 €	36 712 €	47 645 €		-
Le Morne-Rouge	CACNM	594	11 388 €	14 066 €	16 276 €	19 760 €	22 321 €	25 116 €	28 678 €	33 696 €	41 938 €		-
Le Prêcheur	CACNM	149	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Rivière-Pilote	CAESM	1 392	10 894 €	13 884 €	16 536 €	19 279 €	22 126 €	25 376 €	29 367 €	35 126 €	44 369 €		-
Rivière-Salée	CAESM	1 506	11 739 €	15 262 €	18 265 €	21 801 €	24 687 €	28 834 €	34 424 €	41 080 €	52 091 €		-
Le Robert	CACNM	2 647	11 453 €	14 534 €	17 732 €	21 125 €	24 024 €	27 820 €	32 838 €	40 352 €	52 780 €		-
Saint-Esprit	CAESM	1 141	11 973 €	14 885 €	17 966 €	20 800 €	24 102 €	27 755 €	33 098 €	39 793 €	50 102 €		-
Saint-Joseph	CACEM	1 800	11 544 €	15 249 €	19 084 €	22 698 €	26 377 €	31 057 €	36 660 €	43 342 €	52 897 €		-
Saint-Pierre	CACNM	577	10 751 €	13 806 €	16 185 €	18 109 €	20 553 €	22 984 €	27 001 €	32 903 €	42 926 €		-
Sainte-Anne	CAESM	631	11 973 €	14 417 €	17 888 €	21 489 €	24 869 €	28 782 €	32 864 €	40 560 €	50 024 €		-
Sainte-Luce	CAESM	1 321	12 324 €	15 821 €	19 357 €	23 205 €	27 235 €	31 408 €	35 997 €	42 913 €	53 768 €		-
Sainte-Marie	CACNM	2 033	10 374 €	13 130 €	15 028 €	17 134 €	19 513 €	22 542 €	26 364 €	31 278 €	39 845 €		203
Schoelcher	CACEM	2 674	13 650 €	18 863 €	22 919 €	26 936 €	31 486 €	36 608 €	42 874 €	51 636 €	64 844 €		-
La Trinité	CACNM	1 587	12 376 €	15 795 €	19 123 €	21 762 €	25 909 €	29 731 €	35 230 €	42 302 €	55 341 €		-
Les Trois-Îlets	CAESM	964	12 584 €	16 965 €	21 268 €	25 103 €	30 121 €	35 373 €	41 405 €	51 402 €	68 653 €		-
Le Vauclin	CAESM	1 172	10 894 €	13 676 €	16 133 €	18 941 €	22 542 €	26 767 €	31 148 €	36 621 €	48 841 €		-
Le Morne-Vert	CACNM	242	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Bellefontaine	CACNM	184	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total		45 229											Total Pauvreté monétaire / T2 <b>246</b>

Commentaire : pas de données sur les revenus disponibles pour les communes < à 2 000 habitants (7 communes sur 34)

Mise à jour des indicateurs de l'étude « politique sociale de l'eau de Martinique »

Taille du ménage : 3 personnes			Revenus disponibles (FILOSOFI 2018)										Pauvreté monétaire
1,6	EPCI	Nbre de ménages fiscaux	1er décile (€)	2e décile (€)	3e décile (€)	4e décile (€)	Médiane (€)	6e décile (€)	7e décile (€)	8e décile (€)	9e décile (€)	Total Pauvreté monétaire / T3	
L'Ajoupa-Bouillon	CACNM	119	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-	
Les Anses-d'Arlet	CAESM	237	12 528 €	15 984 €	19 328 €	22 160 €	26 208 €	30 256 €	35 312 €	43 344 €	57 664 €	-	
Basse-Pointe	CACNM	231	13 440 €	17 040 €	19 584 €	21 968 €	24 432 €	27 136 €	30 848 €	37 040 €	45 072 €	-	
Le Carbet	CACNM	246	15 152 €	19 664 €	24 048 €	28 288 €	32 224 €	36 896 €	42 400 €	52 176 €	70 592 €	-	
Case-Pilote	CACNM	312	16 816 €	22 288 €	27 664 €	32 736 €	39 024 €	45 008 €	50 992 €	62 160 €	84 640 €	-	
Le Diamant	CAESM	382	15 424 €	19 536 €	24 416 €	28 736 €	34 080 €	40 736 €	48 976 €	61 296 €	76 240 €	-	
Ducos	CAESM	1 186	16 224 €	21 472 €	26 144 €	31 008 €	35 776 €	41 280 €	46 336 €	54 080 €	67 088 €	-	
Fonds-Saint-Denis	CACNM	38	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-	
Fort-de-France	CACEM	4 810	14 784 €	18 912 €	22 592 €	26 672 €	30 784 €	35 952 €	42 288 €	50 592 €	64 880 €	-	
Le François	CAESM	1 246	14 416 €	18 256 €	21 696 €	25 872 €	30 448 €	35 520 €	41 504 €	49 344 €	66 144 €	-	
Grand'Rivière	CACNM	29	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-	
Gros-Morne	CACNM	586	13 888 €	17 040 €	20 768 €	23 792 €	27 296 €	30 928 €	36 304 €	43 776 €	56 096 €	-	
Le Lamentin	CACEM	2 491	15 568 €	20 480 €	24 832 €	28 592 €	32 944 €	38 272 €	44 032 €	52 832 €	66 112 €	-	
Le Lorrain	CACNM	502	13 248 €	16 112 €	17 904 €	20 672 €	23 584 €	27 312 €	30 848 €	36 784 €	46 080 €	-	
Macouba	CACNM	85	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-	
Le Marigot	CACNM	182	13 488 €	16 848 €	19 920 €	22 608 €	26 080 €	30 256 €	35 616 €	41 584 €	53 488 €	-	
Le Marin	CAESM	540	14 240 €	17 680 €	20 848 €	24 544 €	27 952 €	32 368 €	38 256 €	45 184 €	58 640 €	-	
Le Morne-Rouge	CACNM	297	14 016 €	17 312 €	20 032 €	24 320 €	27 472 €	30 912 €	35 296 €	41 472 €	51 616 €	-	
Le Prêcheur	CACNM	111	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-	
Rivière-Pilote	CAESM	810	13 408 €	17 088 €	20 352 €	23 728 €	27 232 €	31 232 €	36 144 €	43 232 €	54 608 €	-	
Rivière-Salée	CAESM	849	14 448 €	18 784 €	22 480 €	26 832 €	30 384 €	35 488 €	42 368 €	50 560 €	64 112 €	-	
Le Robert	CACNM	1 651	14 096 €	17 888 €	21 824 €	26 000 €	29 568 €	34 240 €	40 416 €	49 664 €	64 960 €	-	
Saint-Esprit	CAESM	670	14 736 €	18 320 €	22 112 €	25 600 €	29 664 €	34 160 €	40 736 €	48 976 €	61 664 €	-	
Saint-Joseph	CACEM	1 106	14 208 €	18 768 €	23 488 €	27 936 €	32 464 €	38 224 €	45 120 €	53 344 €	65 104 €	-	
Saint-Pierre	CACNM	270	13 232 €	16 992 €	19 920 €	22 288 €	25 296 €	28 288 €	33 232 €	40 496 €	52 832 €	-	
Sainte-Anne	CAESM	288	14 736 €	17 744 €	22 016 €	26 448 €	30 608 €	35 424 €	40 448 €	49 920 €	61 568 €	-	
Sainte-Luce	CAESM	647	15 168 €	19 472 €	23 824 €	28 560 €	33 520 €	38 656 €	44 304 €	52 816 €	66 176 €	-	
Sainte-Marie	CACNM	1 111	12 768 €	16 160 €	18 496 €	21 088 €	24 016 €	27 744 €	32 448 €	38 496 €	49 040 €	-	
Schoelcher	CACEM	1 300	16 800 €	23 216 €	28 208 €	33 152 €	38 752 €	45 056 €	52 768 €	63 552 €	79 808 €	-	
La Trinité	CACNM	785	15 232 €	19 440 €	23 536 €	26 784 €	31 888 €	36 592 €	43 360 €	52 064 €	68 112 €	-	
Les Trois-Îlets	CAESM	486	15 488 €	20 880 €	26 176 €	30 896 €	37 072 €	43 536 €	50 960 €	63 264 €	84 496 €	-	
Le Vauclin	CAESM	595	13 408 €	16 832 €	19 856 €	23 312 €	27 744 €	32 944 €	38 336 €	45 072 €	60 112 €	-	
Le Morne-Vert	CACNM	123	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-	
Bellefontaine	CACNM	134	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-	
Total		24 456											-

Commentaire : pas de données sur les revenus disponibles pour les communes < à 2 000 habitants (7 communes sur 34)

Mise à jour des indicateurs de l'étude « politique sociale de l'eau de Martinique »

Taille du ménage : 4 personnes			Revenus disponibles (FILOSOFI 2018)										Pauvreté monétaire
1,9	EPCI	Nbre de ménages fiscaux	1er décile (€)	2e décile (€)	3e décile (€)	4e décile (€)	Médiane (€)	6e décile (€)	7e décile (€)	8e décile (€)	9e décile (€)		
L'Ajoupa-Bouillon	CACNM	66	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
Les Anses-d'Arlet	CAESM	163	16 891 €	20 767 €	24 738 €	28 671 €	33 915 €	38 380 €	43 985 €	53 390 €	67 279 €	-	-
Basse-Pointe	CACNM	130	18 050 €	22 363 €	24 890 €	27 854 €	31 977 €	35 568 €	41 078 €	47 652 €	55 632 €	-	-
Le Carbet	CACNM	125	18 867 €	25 156 €	29 222 €	32 832 €	38 152 €	42 921 €	51 034 €	62 472 €	81 206 €	-	-
Case-Pilote	CACNM	230	18 639 €	25 194 €	29 925 €	36 765 €	44 194 €	50 863 €	62 700 €	72 276 €	95 361 €	-	-
Le Diamant	CAESM	282	16 720 €	21 755 €	25 517 €	31 616 €	38 475 €	46 170 €	53 542 €	65 493 €	91 580 €	-	-
Ducos	CAESM	644	19 912 €	25 422 €	30 723 €	35 663 €	42 009 €	48 450 €	54 967 €	64 239 €	79 610 €	-	-
Fonds-Saint-Denis	CACNM	29	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
Fort-de-France	CACEM	2 585	17 195 €	21 432 €	25 669 €	29 754 €	34 466 €	39 919 €	46 835 €	55 784 €	70 984 €	-	-
Le François	CAESM	724	17 556 €	21 641 €	25 118 €	29 887 €	34 333 €	39 843 €	46 170 €	56 335 €	73 131 €	-	-
Grand'Rivière	CACNM	24	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
Gros-Morne	CACNM	362	15 542 €	19 950 €	23 579 €	26 961 €	30 818 €	35 093 €	40 356 €	47 747 €	60 173 €	-	-
Le Lamentin	CACEM	1 453	18 449 €	22 819 €	26 866 €	31 502 €	36 461 €	42 731 €	50 388 €	60 439 €	76 266 €	-	-
Le Lorrain	CACNM	281	15 162 €	19 342 €	22 154 €	25 213 €	28 120 €	31 882 €	35 378 €	40 299 €	49 837 €	-	-
Macouba	CACNM	38	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
Le Marigot	CACNM	146	16 302 €	19 931 €	23 199 €	27 265 €	29 773 €	32 984 €	37 791 €	49 286 €	59 983 €	-	-
Le Marin	CAESM	341	16 606 €	20 235 €	23 408 €	26 258 €	30 039 €	34 903 €	38 608 €	45 600 €	56 905 €	-	-
Le Morne-Rouge	CACNM	179	14 060 €	18 943 €	22 344 €	26 714 €	29 716 €	34 143 €	38 779 €	43 947 €	55 518 €	-	-
Le Prêcheur	CACNM	53	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
Rivière-Pilote	CAESM	455	17 290 €	20 957 €	25 042 €	28 215 €	32 319 €	36 689 €	42 313 €	48 830 €	60 534 €	-	-
Rivière-Salée	CAESM	471	17 727 €	22 059 €	26 201 €	30 438 €	34 618 €	40 755 €	49 248 €	59 964 €	74 309 €	-	-
Le Robert	CACNM	939	16 530 €	20 672 €	24 567 €	28 576 €	32 756 €	38 361 €	45 087 €	54 169 €	69 692 €	-	-
Saint-Esprit	CAESM	362	16 910 €	21 147 €	25 593 €	29 393 €	33 592 €	40 052 €	46 417 €	54 815 €	68 894 €	-	-
Saint-Joseph	CACEM	619	17 765 €	22 211 €	25 992 €	30 552 €	35 492 €	41 971 €	48 640 €	56 772 €	75 069 €	-	-
Saint-Pierre	CACNM	137	14 630 €	18 202 €	20 900 €	24 738 €	27 873 €	30 438 €	36 157 €	42 522 €	48 716 €	-	-
Sainte-Anne	CAESM	181	17 119 €	20 520 €	23 503 €	27 094 €	30 951 €	34 314 €	39 330 €	46 474 €	60 002 €	-	-
Sainte-Luce	CAESM	368	17 936 €	23 275 €	27 835 €	33 174 €	38 285 €	44 935 €	52 535 €	62 187 €	80 237 €	-	-
Sainte-Marie	CACNM	690	14 744 €	18 905 €	22 021 €	25 042 €	28 025 €	31 863 €	36 252 €	42 769 €	52 744 €	-	-
Schoelcher	CACEM	741	20 140 €	26 790 €	32 585 €	38 665 €	45 068 €	53 941 €	63 023 €	75 943 €	96 862 €	-	-
La Trinité	CACNM	522	17 518 €	21 299 €	24 567 €	28 937 €	33 060 €	41 344 €	48 393 €	59 489 €	75 449 €	-	-
Les Trois-Îlets	CAESM	336	17 366 €	22 971 €	27 607 €	32 984 €	38 418 €	43 928 €	52 687 €	62 985 €	83 733 €	-	-
Le Vauclin	CAESM	316	16 511 €	19 779 €	23 104 €	26 372 €	30 457 €	35 378 €	42 636 €	51 224 €	65 417 €	-	-
Le Morne-Vert	CACNM	62	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
Bellefontaine	CACNM	74	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
Total		14 128											Total Pauvreté monétaire / T4

Commentaire : pas de données sur les revenus disponibles pour les communes < à 2 000 habitants (7 communes sur 34)

Mise à jour des indicateurs de l'étude « politique sociale de l'eau de Martinique »

Taille du ménage : 5 personnes et plus			Revenus disponibles (FILOSOFI 2018)										Pauvreté monétaire
2,2	EPCI	Nbre de ménages fiscaux	1er décile (€)	2e décile (€)	3e décile (€)	4e décile (€)	Médiane (€)	6e décile (€)	7e décile (€)	8e décile (€)	9e décile (€)		
L'Ajoupa-Bouillon	CACNM	44	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Les Anses-d'Arlet	CAESM	116	18 810 €	22 616 €	24 794 €	30 514 €	32 428 €	35 750 €	39 644 €	45 606 €	12 214 €	-	
Basse-Pointe	CACNM	67	18 480 €	21 076 €	24 398 €	27 478 €	30 360 €	34 914 €	37 202 €	45 386 €	11 236 €	-	
Le Carbet	CACNM	87	22 088 €	25 586 €	30 514 €	36 256 €	43 626 €	51 436 €	56 562 €	63 206 €	15 405 €	-	
Case-Pilote	CACNM	124	21 252 €	29 590 €	34 122 €	40 876 €	46 310 €	53 724 €	60 522 €	70 576 €	19 750 €	-	
Le Diamant	CAESM	127	24 112 €	28 160 €	31 482 €	37 752 €	42 636 €	49 940 €	55 550 €	68 024 €	18 509 €	-	
Ducos	CAESM	329	23 892 €	28 292 €	32 560 €	36 564 €	43 450 €	49 720 €	57 662 €	68 024 €	16 577 €	-	
Fonds-Saint-Denis	CACNM	13	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Fort-de-France	CACEM	1 401	18 414 €	23 364 €	26 730 €	30 866 €	36 058 €	40 832 €	47 806 €	58 454 €	15 327 €	-	
Le François	CAESM	410	20 372 €	24 926 €	28 996 €	33 132 €	37 290 €	43 252 €	49 302 €	57 046 €	16 468 €	-	
Grand'Rivière	CACNM	10	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Gros-Morne	CACNM	195	19 470 €	23 628 €	26 884 €	30 360 €	34 980 €	38 170 €	42 042 €	49 148 €	12 291 €	-	
Le Lamentin	CACEM	800	21 450 €	25 674 €	29 260 €	33 506 €	38 984 €	43 670 €	49 236 €	56 716 €	14 700 €	-	
Le Lorrain	CACNM	145	18 304 €	21 406 €	23 628 €	26 708 €	29 568 €	32 274 €	36 806 €	42 614 €	10 445 €	15	
Macouba	CACNM	42	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Le Marigot	CACNM	59	18 502 €	22 066 €	24 398 €	27 456 €	30 712 €	35 046 €	39 754 €	44 748 €	11 827 €	-	
Le Marin	CAESM	195	20 438 €	24 794 €	28 006 €	32 362 €	35 068 €	39 798 €	46 948 €	52 316 €	12 209 €	-	
Le Morne-Rouge	CACNM	105	18 964 €	23 606 €	26 422 €	30 536 €	33 946 €	38 940 €	49 104 €	57 816 €	14 009 €	-	
Le Prêcheur	CACNM	34	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Rivière-Pilote	CAESM	254	20 680 €	24 860 €	28 732 €	32 758 €	37 422 €	41 184 €	45 056 €	51 788 €	12 255 €	-	
Rivière-Salée	CAESM	278	18 612 €	22 550 €	26 246 €	30 228 €	35 420 €	41 162 €	48 488 €	57 904 €	14 364 €	-	
Le Robert	CACNM	488	20 152 €	24 134 €	27 390 €	31 196 €	35 816 €	40 040 €	44 154 €	51 942 €	14 355 €	-	
Saint-Esprit	CAESM	183	19 492 €	24 508 €	28 622 €	32 582 €	37 510 €	41 756 €	45 254 €	54 164 €	13 245 €	-	
Saint-Joseph	CACEM	314	21 252 €	25 916 €	30 690 €	33 792 €	37 708 €	43 230 €	49 566 €	58 960 €	14 745 €	-	
Saint-Pierre	CACNM	90	15 884 €	19 096 €	21 692 €	25 212 €	28 534 €	32 912 €	38 258 €	44 176 €	11 886 €	-	
Sainte-Anne	CAESM	93	18 986 €	24 816 €	27 566 €	33 110 €	35 486 €	40 942 €	46 794 €	52 756 €	13 832 €	-	
Sainte-Luce	CAESM	151	22 792 €	26 224 €	31 570 €	35 508 €	39 710 €	44 286 €	49 302 €	57 574 €	14 486 €	-	
Sainte-Marie	CACNM	405	19 866 €	22 814 €	24 992 €	27 148 €	29 260 €	33 044 €	36 960 €	43 318 €	11 241 €	-	
Schoelcher	CACEM	308	21 472 €	26 752 €	33 000 €	39 160 €	44 748 €	52 426 €	60 566 €	69 740 €	18 214 €	-	
La Trinité	CACNM	291	21 494 €	25 212 €	28 028 €	32 296 €	35 376 €	39 556 €	44 792 €	51 128 €	13 273 €	-	
Les Trois-Îlets	CAESM	136	21 428 €	26 620 €	31 680 €	36 146 €	41 888 €	47 388 €	53 240 €	62 150 €	15 591 €	-	
Le Vauclin	CAESM	214	20 372 €	23 672 €	27 544 €	30 910 €	33 814 €	37 400 €	42 966 €	50 776 €	13 750 €	-	
Le Morne-Vert	CACNM	44	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Bellefontaine	CACNM	55	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total		7 606											Total Pauvreté monétaire / T5
													15

Commentaire : pas de données sur les revenus disponibles pour les communes < à 2 000 habitants (7 communes sur 34)

